

Proposition du Conseil administratif du 25 mai 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 220 000 francs en faveur de la mise en place d'une fête visant à célébrer la nouvelle année en Vieille-Ville.

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

1. Préambule

La Fête du 31 décembre est une occasion de fête pour une grande partie de la population notamment les Genevoises et les Genevois. Elle a été organisée en 2007 et 2008 par des privés en Vieille-Ville.

En 2010, à la demande du Conseil municipal, le Conseil administratif a repris l'organisation de cette fête. Malgré des délais très courts, la manifestation s'est très bien déroulée et a rencontré un franc succès. Près de 15'000 personnes ont fêté le passage à la nouvelle année sur un des trois lieux proposés en Vieille-Ville.

Le bilan définitif effectué par les différents partenaires a mis en lumière les éléments suivants :

Aspects positifs

- Près de 15'000 personnes ont participé aux festivités.
- La répartition sur trois sites, avec trois ambiances musicales différentes, a permis à des publics variés de prendre part à cet événement.
- Le passage de minuit, grâce aux feux de bengale, a permis aux participant-e-s de vivre un moment magique.
- Des personnes âgées, des familles et des jeunes ont pu fêter le réveillon dans une ambiance conviviale.
- Aucun incident majeur tant du point de vue sanitaire que sécuritaire n'a été à déplorer.
- Les horaires fixés ont été respectés et la fin des festivités s'est déroulée dans le calme.
- Les effets lumineux à la Cour Saint-Pierre ont été salués.
- La mise sur pied d'un espace sans alcool a été appréciée notamment par les familles.
- La collaboration avec l'association des habitant-e-s de la Vieille-Ville a été fructueuse. En effet, elle a été enchantée du déroulement de cette fête et demande à être à nouveau associé-e-s à la mise en place d'un projet pour le réveillon 2011.
- Le temps clément a contribué au succès de l'événement.

- La programmation interactive (photomaton, karaoké, jeux de lumière à la Cour Saint-Pierre, feux de Bengale) a permis au public de se sentir partie prenante à l'événement.

Aspects négatifs

- Les conditions de travail tant pour le mandataire que pour l'équipe en charge du projet ont été difficiles. Six semaines pour mettre sur pied un événement de cette envergure sont insuffisantes pour le mener à bien sereinement.
- Le nettoyage de la Vieille-Ville n'a pas été organisé de manière adéquate. Certains endroits étaient inaccessibles pour les machines de la Voirie et ont fait l'objet de doléances légitimes. Il s'agira de prévoir un nettoyage spécifique, pris en charge par les mandataires, de lieux tels que les canons ou le square du Bourg-de-Four.

Le Conseil administratif est très satisfait du résultat et considère que les objectifs posés par le Conseil municipal ont été remplis. Pour mémoire, ces derniers étaient les suivants :

- pérenniser une fête à succès ;
- valoriser la dimension intégrative et sociale d'un événement réunissant toutes les couches de la population ;
- faire rayonner Genève dans sa dimension internationale ;
- palier la déception des habitant-e-s de la Ville suite à l'annulation des festivités prévues en 2009.

Dans ce contexte, le Conseil administratif vous propose de pérenniser l'organisation de cette fête et de la rattacher à la Mairie. Une ligne supplémentaire sera ajoutée dès le projet de budget 2012.

2. Concept

Vous trouvez dans la présente proposition les principales options choisies par le Conseil administratif. Conformément à la volonté du Conseil municipal, il souhaite aussi une manifestation populaire et chaleureuse.

Afin de garantir au mieux le succès de la manifestation, le Conseil administratif a décidé de faire un appel d'offre public pour la réalisation et la gestion de cet événement. Il sera fourni au soumissionnaire un cahier des charges complet incluant et précisant les principes évoqués dans le présent document.

Trois scènes sont installées : la première au Bourg-de-four, la deuxième devant la Cathédrale Saint-Pierre et la troisième aux canons. Un concept artistique doit donner un cadre à cette manifestation. Des stands de boissons et de nourriture, en quantité raisonnable, sont aménagés à proximité de ces scènes.

Un espace sans alcool doit être mis en place ainsi qu'un partenariat avec les associations actives dans le domaine de la prévention de consommation excessive d'alcool ou d'autres substances.

Afin de répondre à la volonté de faire rayonner Genève dans sa dimension internationale, l'une des scènes est dévolue aux Musiques du monde.

Enfin, comme en 2010, nous vous proposons de redistribuer les bénéfices des bars à une association oeuvrant en faveur des personnes les plus précarisées. Il est à noter que le bénéfice 2010 s'est élevé à CHF 5'315.10

3. Aménagement de la manifestation

- Lieu :
La célébration du 31 décembre a lieu sur la place du Bourg-de-four, devant la Cathédrale Saint-Pierre et sous les canons
- Horaires :
Début de la célébration : aux alentours de 22h. Fin des festivités: 3 heures du matin.
- Scènes et coordination de la célébration :
Des scènes sont installées pour accueillir les différentes productions organisées. La société mandatée et la Ville de Genève sont les organisatrices de la manifestation. Les prix pratiqués doivent être approuvés par la Ville de Genève. Les diverses prestations fournies par les services municipaux sont facturées en prestations internes.

4. Communication

La communication doit être mise sur pied afin de sensibiliser la population le plus largement possible à cette nouvelle fête. Des annonces publicitaires, le magazine « Vivre à Genève », le site Internet de la Ville, les panneaux d'affichage sont autant de supports qui peuvent être utilisés pour promouvoir activement la fête en Ville de Genève.

5. Financement

La mise en place du concept est budgétée à CHF 220'000, TVA comprise, comme suit et fera l'objet d'un appel d'offre public:

Communication/décoration :	CHF	32'000
Animations / cachets :	CHF	65'000
Logistique :	CHF	70'000
Sécurité / Sanitaire:	CHF	33'000
Divers / imprévus	CHF	20'000
Total	CHF	220'000

À noter que ce budget n'intègre pas les diverses prestations des services municipaux.

Conclusion

Au vu de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

Le CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif, arrête :

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 220 000 francs destiné à l'organisation de la fête du 31 décembre.

Art 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2011, sur le centre de coût A004000 « Service des relations extérieures», nature comptable 318610 «Organisation / production d'événements».